

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1975 B 00001 Numéro SIREN : 301 482 543 Nom ou dénomination : SECNO

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 8601

24 NOV. 2023

**SECNO**

Société Par Actions Simplifiée au capital de 300 000.00 Euros
Siège social : 28 Rue Alfred Kastler Parc de la Vatine
76130 MONT-SAINT-AIGNAN
301 482 543 RCS ROUEN

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI
DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE**

Je soussigné Loïc BOUDIER,

Agissant en qualité de Président de la société SECNO, sise 28 rue Alfred Kastler 76130 MONT SAINT AIGNAN,

Ai l'honneur de vous exposer :

- 1) que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2022, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2023 ;
- 2) que la société a pris acte successivement de la démission pour convenance personnelle de son Commissaire aux comptes titulaire (Antoine CARMENT), ainsi que celle de son Commissaire aux comptes suppléant (la société SEC BURETTE), l'obligeant, compte tenu d'un retour à des critères financiers supérieurs aux seuils d'exigibilité de désignation, à procéder à la recherche d'un nouveau Commissaire aux comptes titulaire, et à sa désignation,
- 3) que, l'assemblée d'approbation des comptes annuels n'a pas pu se tenir dans les délais légaux au motif que le Commissaire aux Comptes titulaire n'avait pas encore été désigné avant le 30 juin 2023, et qu'il convient de lui laisser le temps d'effectuer ses travaux de contrôle.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, jusqu'au 30 novembre 2023.

A Mont Saint Aignan,
Le 28 septembre 2023

Loïc BOUDIER
Président

R12023/2597

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN

ORDONNANCE

Nous, Louis-Jacques URVOAS, Président du tribunal de commerce de Rouen,
Assisté de Madame Marie CLERC-PLUMAIL, greffière,

Vu la requête qui précède, les motifs y exposés et les articles L. 225-100 et R. 225-64 du code de commerce.

Autorisons un délai supplémentaire pour permettre à la société SECNO (SAS) Parc de la
Vatine-28 Rue Alfred Kastler 76130 Mont-Saint-Aignan, RCS Rouen 301 482 543,

de réunir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre
2022 et qui devra se tenir au plus tard le 30 novembre 2023.

Liquidons les dépens à 31,21 €.

Fait à Rouen, le 21 / 11 / 2023

Le Président

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, featuring a large oval loop and a horizontal stroke.

2023 002084